

Département  
Haute-Loire

Arrondissement  
Le Puy-en-Velay

Commune  
**MOUDEYRES**

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
21 MARS 2022 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Date de convocation : 17.03.2022

Secrétaire de séance : Jérôme GRAIL

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2022
2. Approbation du compte de gestion Budget Principal 2021
3. Approbation du compte de gestion Budget Chaumière des Saveurs 2021
4. Approbation du compte administratif Budget Principal 2021
5. Approbation du compte administratif Budget Chaumière des Saveurs 2021
6. Convention avec l'entreprise individuelle Gire

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GRAIL Jérôme
	CHANAL Fabrice		PERBET Yoann
	DESCAMPS Véronique		ROUSSET Cédric
	GENTES Laurent		

Absent(s) excusé(s) : GIROUD Florence donne pouvoir à CELLE Éric

Absent(s) : DALENS Gérard, Roux Élodie

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022.

**2. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 – Budget Principal**

Monsieur le Maire, considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 – Budget Chaumière des Saveurs**

Monsieur le Maire, considérant que les opérations de dépenses et de recettes sont justifiées,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. Approbation du compte administratif Budget Principal 2021**

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Communal pour l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses = 214 475.06 €

Recettes = 313 779.67 €

*Excédents antérieurs reportés 2020 : 116 135.64 €*

**Résultat de clôture de : 99 304.61 €**

#### **Investissement :**

Dépenses = 93 646.76 €

Recettes = 41 918.07 €

*Déficits antérieurs reportés 2020 : -14 060.59 €*

**Résultat de clôture de : -51 728.69 €**

Avec un Résultat de clôture de l'exercice 2021 comme suit :

. **Fonctionnement : 99 304.61 € (excédent)**

. **Investissement : - 51 728.69 € (déficit)**

### **5. Approbation du compte administratif Budget Chaumière des Saveurs 2021**

La présidence est donnée et assurée par Mme Véronique DESCAMPS, doyenne de l'assemblée.

Hors de la présence de Monsieur Laurent GENTES, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Chaumière des Saveurs pour l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses = 110 632.72 €

Recettes = 110 632.11 €

Déficits antérieurs reportés 2020 : - 65 990.93 €

Résultat de clôture de : - 0.61 €

**Investissement :**

Dépenses = 44 317.47 €

Recettes = 35 841.00 €

Déficits antérieurs reportés 2020 : - 8 294.76 €

Résultat de clôture de : - 8 476.47 €

Avec un Résultat de clôture de l'exercice 2021 comme suit :

. Fonctionnement : - 0.61 € (déficit)

. Investissement : - 8 476.47 € (déficit)

## 6. Convention avec l'entreprise individuelle Gire

Monsieur le Maire rappelle, qu'en l'absence d'employé communal, l'entretien de la commune a été assuré en 2021 par l'équipe verte de la Communauté de Communes.

Pour l'année 2022, Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée avec l'entreprise individuelle Gire, basée à Moudeyres, pour réaliser une partie de cet entretien et notamment les travaux d'embellissement de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir une convention avec l'entreprise individuelle Gire pour l'année 2022 et autorise le Maire à signer cette convention.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15*

**Le Maire**  
**Laurent GENTES**



**Le secrétaire de séance**

